

Madame, Monsieur,
Chère consœur, cher confrère,

Le bon usage des antibiotiques repose sur une utilisation appropriée des antibiotiques et conforme aux recommandations nationales, contribuant ainsi à prévenir l'apparition de l'antibiorésistance. Il est évident que le pharmacien d'officine, à travers l'analyse de l'ordonnance lors de la dispensation des antibiotiques et la concertation avec le prescripteur, joue un rôle clé.

Dans cette perspective, le Centre régional en antibiothérapie (CRAtb) du Grand Est, en partenariat avec la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation du CHRU de Nancy et l'équipe de recherche INSERM INSPIRE de l'Université de Lorraine, va prochainement conduire une **expérimentation régionale portant sur la promotion du rôle facilitant des pharmaciens d'officine dans le bon usage des antibiotiques en interprofessionnel**, nommée **ANTIBIO-LINK** (Lien interprofessionnel pour le bon usage des antibiotiques en soins primaires : rôle facilitant du pharmacien d'officine). Si cette expérimentation montrait un impact favorable, l'idée serait de la généraliser ensuite dans le Grand Est voire sur le plan national.

L'objectif du projet est de renforcer l'action du pharmacien d'officine dans **5 situations** pouvant évoquer une prescription non conforme, pour lesquelles le pharmacien devra prendre contact avec le prescripteur et compléter un court formulaire dédié :

- Prescription d'**antibiotiques critiques, particulièrement à risque d'antibiorésistance (e.g. association amoxicilline et acide clavulanique) ;**
- Prescription d'**antibiotiques en cas d'angine ou de cystite sans réalisation de TROD ;**
- **Co-prescription antibiotique/anti-inflammatoire ;**
- Prescription de l'association **Spiramycine/Métronidazole ;**
- **Durée de traitement** excessive par rapport aux recommandations.

Afin d'accompagner les pharmaciens dans la conduite à tenir face à ces situations, un pack clé en main d'outils et de ressources leur sera fourni. Par ailleurs, une réunion d'information sera organisée en amont de l'expérimentation afin de présenter le projet aux pharmaciens participants, et d'en préciser les modalités.

L'expérimentation se déroulera en deux étapes :

- Une phase pilote débutera en octobre 2026 pour une durée de 3 mois. 3 pharmacies y participeront, en utilisant les outils mis à disposition et en renseignant les formulaires prévus. Cette phase permettra d'ajuster les modalités de mise en œuvre et d'adapter les ressources proposées.
- L'expérimentation générale sera déployée dans tout le Grand Est à partir de janvier 2027 pour une durée de 12 mois. L'objectif est que chaque pharmacie inclue 50 à 200 prescriptions d'antibiotiques dans l'étude, sur une période dont la durée est flexible.

Pour mener à bien ce projet, nous souhaiterions **recruter au total une trentaine de pharmacies d'officine volontaires, adhérentes à une CPTS, d'ici fin avril**. Le choix de n'inclure dans cette expérimentation que les pharmacies faisant partie d'une CPTS vise à s'appuyer sur une dynamique de collaboration interprofessionnelle, que nous considérons comme propice au bon déroulement de l'expérimentation. **Une rémunération est par ailleurs prévue pour les pharmaciens qui s'investiront dans le projet, sous réserve d'un financement de l'expérimentation (évaluation du projet en cours).**

Nous vous remercions par avance pour votre précieuse collaboration et restons disponible pour toute information complémentaire à l'adresse mail antibioest@chru-nancy.fr.

L'équipe du CRAtb Grand Est

